
**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération
de la Ville de Montréal du 21 juin 2018
17 h**

**Séance tenue le jeudi 21 juin 2018
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mme Manon Barbe, M. John Belvedere, Mme Karine Boivin-Roy, M. Alex Bottausci, M. George Bourelle, Mme Julie Brisebois, M. Mitchell Brownstein, M. François William Croteau, M. Robert Coutu, M. Benoit Dorais, Mme Rosannie Filato, M. Michel Gibson, Mme Nathalie Goulet, Mme Paola Hawa, M. Michel Hébert à titre de représentant du maire de la Ville de Dorval, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, M. Beny Masella, M. Peter McQueen, M. Sylvain Ouellet, Mme Magda Popeanu, M. Philippe Roy, M. William Steinberg, Mme Christina M. Smith, Mme Émilie Thuillier, Mme Maria Tutino, M. Morris Vesely et Mme Maja Vodanovic

ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

M. Philippe Tomlinson

AUTRES PRÉSENCES :

Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
Mme Line Comtois, analyste-rédactrice

La présidente d'assemblée déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement .

1 - Période de questions du public

La présidente d'assemblée appelle le point « Période de questions du public ».

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Charles Mallory	M. Benoit Dorais	Explications demandées sur le paiement d'une somme de 30 millions \$ pour la collecte, le tri, le transport et le recyclage des matières émises par les producteurs de produits d'emballage et d'imprimerie
M. Bruce Walker	M. Benoit Dorais (M. Sylvain Ouellet)	Demande la liste des contrevenants condamnés en 2016 et en 2017 pour avoir enfreint le Règlement sur l'assainissement de l'air et le Règlement sur l'assainissement des eaux usées / Existence d'un comité de suivi externe des émissions atmosphériques des incinérateurs de boues (en lien avec l'article 20.16 de l'ordre du jour) Dépôt de documents

M. Georges Hébert	M. Benoit Dorais	Quelles sont les contraintes empêchant le centre de tri actuel et le futur centre de tri de trier les matières provenant d'une collecte séparative
-------------------	------------------	--

N'ayant aucune autre intervention de la part des citoyens, la présidente d'assemblée déclare la période de questions du public close à 17 h 13.

2 - Période de questions des membres du conseil

La présidente d'assemblée appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Mitchell Brownstein	M. Benoit Dorais	Problèmes survenus avec le service de collecte des matières recyclables à la Ville de Côte-Saint-Luc / Manque de communication avec les villes liées / Moyens de résoudre le problème
Mme Maria Tutino	M. Benoit Dorais	Article 20.01 de l'ordre du jour – Justification demandée à la suite du retrait de 33 poteaux d'Hydro-Québec pour permettre l'élargissement des trottoirs à titre de dépense de vélorue / Les aménagements périphériques sont-ils considérés des dépenses d'agglomération ou des bonifications locales ?
M. Robert Coutu	M. Benoit Dorais	Article 20.22 de l'ordre du jour – Surveillance accrue demandée au sujet du dépassement des coûts pour la rénovation de l'immeuble situé au 10351, rue Sherbrooke Est / Article 42.05 – Demande un engagement écrit de la part de l'Administration à l'effet que l'adoption du Règlement 72 n'empêchera pas l'essor du développement économique, social et durable des municipalités environnantes
M. Michel Gibson	M. Normand Marinacci (M. Benoit Dorais)	Article 20.08 de l'ordre du jour – Trouve inacceptable un écart de prix de 28 % et demande un retour en soumission pour l'octroi du contrat dans ce dossier

N'ayant aucune autre intervention de la part des membres du conseil, la présidente d'assemblée déclare la période de questions des membres du conseil close à 17 h 37.

CG18 0323

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 21 juin 2018, tel que livré aux membres du conseil ainsi que l'avis de convocation de la présente séance.

Adopté à l'unanimité.

CG18 0324

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 31 mai 2018

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 31 mai 2018 conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 14 juin 2018 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

La présidente d'assemblée appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif »

Le porte-parole d'assemblée dépose les documents suivants :

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* du 1^{er} au 31 mai 2018.
 - 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif du 1^{er} au 31 mai 2018.
 - 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* du 1^{er} au 31 mai 2018.
-

5 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

La présidente d'assemblée appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil »

Aucun document n'est déposé.

6 - Dépôt de rapports des commissions du conseil

La présidente d'assemblée appelle le point « Dépôt de rapports des commissions du conseil »

CG18 0325

Dépôt du rapport de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs intitulé « Gestion de la forêt urbaine : poursuivre les efforts pour renforcer la canopée montréalaise »

Le porte-parole d'assemblée dépose le rapport de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs intitulé « Gestion de la forêt urbaine : poursuivre les efforts pour renforcer la canopée montréalaise », et le conseil en prend acte.

06.01

7 - Dépôt

La présidente d'assemblée appelle le point « Dépôt »

CG18 0326

Dépôt du rapport annuel 2017 de la vérificatrice générale de la Ville

Le porte-parole d'assemblée dépose le rapport annuel 2017 de la vérificatrice générale de la Ville, et le conseil en prend acte.

07.01

CG18 0327

Dépôt du rapport de la mairesse sur les faits saillants 2017 - Résultats financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017

Le porte-parole d'assemblée dépose le rapport de la mairesse sur les faits saillants 2017 - Résultats financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017, et le conseil en prend acte.

07.02

CG18 0328

Dépôt des documents intitulés « Émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise - Inventaire 2014 » et « Émissions de gaz à effet de serre des activités municipales de l'agglomération de Montréal - Inventaire 2015 »

Le porte-parole d'assemblée dépose les documents intitulés « Émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise – Inventaire 2014 » et « Émissions de gaz à effet de serre des activités municipales de l'agglomération de Montréal - Inventaire 2015 », et le conseil en prend acte.

07.03 1177507001

CG18 0329

Dépôt du document intitulé « Suivi du Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise 2013-2020 »

Le porte-parole d'assemblée dépose le document intitulé « Suivi du Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise 2013-2020 », et le conseil en prend acte.

07.04 1187532001

CG18 0330

Dépôt du document intitulé « Suivi du Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre corporatives 2013-2020 »

Le porte-parole d'assemblée dépose le document intitulé « *Suivi du Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre corporatives 2013-2020* » de l'agglomération de Montréal, et le conseil en prend acte.

07.05 1176874001

CG18 0331

Dépôt du Rapport Montréal durable

Le porte-parole d'assemblée dépose le Rapport Montréal durable dans le cadre de Montréal durable 2016-2020, et le conseil en prend acte.

07.06 1186091001

CG18 0332

Dépôt du suivi du rapport du vérificateur général pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016 ainsi qu'un retour sur les exercices précédents

Le porte-parole d'assemblée dépose le suivi du rapport du vérificateur général pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016 ainsi qu'un retour sur les exercices précédents, et le conseil en prend acte.

07.07 1183570003

07.08 Dépôt du procès-verbal de correction pour la résolution CG18 0236

11 - Dépôt de pétitions

La présidente d'assemblée appelle le point « Dépôt de pétitions »

Aucun document n'est déposé.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG18 0333

Accorder un contrat de gré à gré à Hydro Québec pour le déplacement d'une ligne aérienne de services, en lien avec le projet de la vélorue Saint-André (CG18 0189) dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, pour une somme maximale de 285 389,52 \$, taxes incluses (fournisseur exclusif)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 juin 2018 par sa résolution CE18 0953;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Hydro Québec pour le déplacement de la ligne aérienne de service en lien avec le projet de la vélorue Saint-André, dans l'arrondissement du Plateau Mont-Royal, pour une somme maximale de 285 389,52 \$, taxes incluses, conformément à l'Entente d'évaluation pour travaux majeurs datée du 3 mai 2018;
- 2 - de ratifier l'Entente de réalisation de travaux majeurs intervenue entre Hydro Québec et la directrice de la Direction des infrastructures, signataire de cette entente pour et au nom de la Ville de Montréal;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. John Belvedere
M. Alex Bottausci
M. George Bourelle
Mme Julie Brisebois
M. Mitchell Brownstein
M. Robert Coutu
M. Michel Gibson
Mme Paola Hawa
M. Michel Hébert
M. Beny Masella
M. Philippe Roy
M. William Steinberg
Mme Christina M. Smith
Mme Maria Tutino
M. Morris Vesely

CG18 0334

Conclure une entente-cadre d'une durée de trente-six mois avec CSE Incendie et Sécurité inc. pour la fourniture d'émulsifiant de classe B, Niagara 1-3% Angus - Appel d'offres public 18-16901 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 juin 2018 par sa résolution CE18 0954;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois, pour la fourniture d'émulsifiant de classe B, Niagara, 1-3% Angus (lot 1);
- 2 - d'accorder à CSE Incendie et Sécurité inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 521 699,09 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16901 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service de sécurité incendie de Montréal, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1182645004

CG18 0335

Accorder un contrat à ESI Technologies inc., pour l'acquisition des produits NetApp et le renouvellement du contrat de support, pour la période du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2021, pour une somme maximale de 1 439 524,06 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16807 (3 soum.) / Autoriser un virement budgétaire de 322 300 \$ en 2018 en provenance des dépenses contingentes, soit un montant de 162 400 \$ de compétence d'agglomération, et un montant de 159 900 \$ de compétence locale / Autoriser un ajustement à la base budgétaire du Service des technologies de l'information de 299 400 \$ en 2019, et un ajustement récurrent de 234 900 \$ à compter de 2020

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 juin 2018 par sa résolution CE18 0955;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder à ESI Technologies inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour la période du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2021, le contrat pour l'acquisition des produits NetApp et le renouvellement du contrat de support, aux prix de sa soumission, soit pour un somme maximale de 1 439 524,06 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres public 18-16807;
- 2 - d'autoriser un virement budgétaire de 322 300 \$ au net, en provenance des dépenses contingentes, soit un montant de 162 400 \$ de compétence d'agglomération et un montant de 159 900 \$ de compétence locale, vers le budget de fonctionnement 2018 du Service des technologies de l'information;
- 3 - d'autoriser un ajustement de la base budgétaire du Service des technologies de l'information de 299 400 \$ au net, pour 2019, et un ajustement récurrent de 234 900 \$ en 2020 et les années subséquentes;

- 4 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1187833004

CG18 0336

Accorder un soutien financier de 187 000 \$ à Moisson Montréal inc. pour la réalisation du projet Optimisation des activités d'approvisionnement et revitalisation de la vie associative, pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019, dans le cadre de la reconduction à venir de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018) / Approuver le projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 juin 2018 par sa résolution CE18 0996;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 187 000 \$, pour l'année 2018, à Moisson Montréal inc., pour la réalisation du projet Optimisation des activités d'approvisionnement et revitalisation de la vie associative, pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019, dans le cadre de la reconduction à venir de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018);
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1187065001

CG18 0337

Accorder un contrat à IBM Canada Ltée pour la fourniture de services de reprise après désastre de l'ordinateur central, pour une période de cinq ans, pour une somme maximale de 274 646,53 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16587 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 juin 2018 par sa résolution CE18 0958;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire, IBM Canada Ltée, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de services de reprise après désastre de l'ordinateur central, pour une période de cinq ans, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 274 646,53 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16587 ;

2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1187833002

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG18 0338

Accorder un contrat à Gastier M.P. inc. pour la modernisation et l'automatisation de l'usine de filtration de Pointe-Claire, pour une somme maximale de 2 613 512,90 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10237 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 juin 2018 par sa résolution CE18 0962;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'accorder à Gastier M.P. inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la modernisation et l'automatisation de l'usine de filtration de Pointe-Claire, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 613 512,90 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10237;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidence : Mme Maria Tutino

20.06 1187696001

CG18 0339

Accorder un contrat à Les Entrepreneurs Bucaro inc. pour des travaux de voirie sur le boulevard Maurice-Duplessis, de la 56^e Avenue au boulevard de la Rivière-des-Prairies, de pistes cyclables à divers endroits et de feux de circulation à l'intersection de la rue Saint-Vallier et du Boulevard Rosemont - Dépense totale de 2 748 497,11 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 258212 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 juin 2018 par sa résolution CE18 0965;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 2 748 497,11 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie sur le boulevard Maurice-Duplessis, de la 56^e Avenue au boulevard de la Rivière-des-Prairies, de pistes cyclables à divers endroits et de feux de circulation à l'intersection de la rue Saint-Vallier et du boulevard Rosemont, dans les arrondissements de Rosemont–La Petite-Patrie, de Mercier–Hochelaga–Maisonneuve et de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Les Entrepreneurs Bucaro inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 522 497,11 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 258212 ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1187231046

CG18 0340

Accorder un contrat à Manufacturier Sheltec inc. pour la reconstruction du belvédère de la Pointe-aux-Carières, au parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard - Dépense totale de 1 409 571,11 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-6187 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 juin 2018 par sa résolution CE18 0970;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 409 571,11 \$, taxes incluses, pour la reconstruction du belvédère de la Pointe-aux-Carières au parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Manufacturier Sheltec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 340 425,98 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-6187;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. John Belvedere
M. Alex Bottausci
M. George Bourelle
Mme Julie Brisebois
M. Mitchell Brownstein

M. Robert Coutu
M. Michel Gibson
Mme Paola Hawa
M. Michel Hébert
M. Beny Masella
M. Philippe Roy
M. William Steinberg
Mme Christina M. Smith
Mme Maria Tutino
M. Morris Vesely

20.08 1181701002

CG18 0341

Accorder un contrat à 2632-2990 Québec inc. - Les Excavations DDC pour la mise à niveau de la chute d'urgence au lieu d'enfouissement technique de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 159 234,05 \$, taxes incluses - Appel d'offres public SP18024-165274-C (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 juin 2018 par sa résolution CE18 0972;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire, 2632-2990 Québec inc. - Les Excavations DDC, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la mise à niveau de la chute d'urgence au lieu d'enfouissement technique de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 159 234,05 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public SP18006-171246-C;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1187526012

CG18 0342

Autoriser une dépense additionnelle de 747 337,50 \$, taxes incluses, pour les travaux de rénovation majeure de la caserne de pompiers no 26 (0079) située au 2151, avenue du Mont-Royal Est, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, dans le cadre du contrat accordé à Groupe Geysler inc. (CG17 0092), majorant ainsi le montant total du contrat de 10 245 589,30 \$ à 10 992 926,80 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 juin 2018 par sa résolution CE18 0973;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 747 337,50 \$, taxes incluses, pour les travaux de rénovation majeure de la caserne de pompiers no 26 (0079) située au 2151, avenue du Mont-Royal Est, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, dans le cadre du contrat accordé à Groupe Geysler inc. (CG17 0092), majorant ainsi le montant total du contrat de 10 245 589,30 \$ à 10 992 926,80 \$, taxes incluses ;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1187217001

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG18 0343

Autoriser une dépense additionnelle de 297 276,46 \$, taxes incluses, pour les travaux de réfection du mur de soutènement et des travaux divers au Quartier général du Service de sécurité incendie (0213) situé au 4040, avenue du Parc, dans l'arrondissement de Ville-Marie, dans le cadre du contrat accordé à Construction Déric inc. (CG17 0335), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 379 179,81 \$ à 3 676 456,27 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 juin 2018 par sa résolution CE18 0974;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 297 276,46 \$, taxes incluses, pour les travaux de réfection du mur de soutènement et travaux divers au Quartier Général du Service de sécurité incendie (0213) situé au 4040, avenue du Parc, dans l'arrondissement de Ville-Marie, dans le cadre du contrat accordé à Construction Déric inc. (CG17 0335), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 379 179,81 \$ à 3 676 456,27 \$, taxes incluses ;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1185350002

CG18 0344

Autoriser une dépense additionnelle de 160 827,03 \$, taxes incluses, pour compléter les travaux de mise à niveau des huit moteurs synchrones de relèvement des eaux usées à la station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte, dans le cadre du contrat accordé à Moteurs Électriques Laval Itée (CG16 0304), majorant ainsi le montant total du contrat de 813 747,06 \$ à 974 574,09 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 juin 2018 par sa résolution CE18 0975;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 160 827,03 \$, taxes incluses, pour compléter les travaux de mise à niveau des huit moteurs synchrones de relèvement des eaux usées à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, dans le cadre du contrat accordé à Moteurs Électriques Laval Itée (CG16 0304), majorant ainsi le montant total du contrat de 813 747,06 \$ à 974 574,09 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1187526013

CG18 0345

Résilier pour cause, sans compensation financière, le contrat 321701 accordé à Sade Canada inc. (CG17 0271), pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, de réaménagement de piste cyclable, de feux de circulation, d'éclairage incluant des travaux sur le réseau de la Commission des services électriques (CSEM) dans les rues Rachel, Chapleau, Frontenac, Gascon, Bercy et Hogan dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 juin 2018 par sa résolution CE18 0976;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de résilier pour cause, sans compensation financière, le contrat 321701 accordé à Sade Canada inc. (CG17 0271), pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, de réaménagement de piste cyclable, de feux de circulation, d'éclairage incluant des travaux sur le réseau de la Commission des services électriques (CSEM) dans les rues Rachel, Chapleau, Frontenac, Gascon, Bercy et Hogan dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1185249002

CG18 0346

Accorder un contrat de services professionnels à Les Services EXP inc. pour la réalisation d'un avant-projet définitif (APD) pour le réaménagement de la rue Notre-Dame Ouest (projet Turcot) - Dépense totale de 585 740,14 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16897 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 juin 2018 par sa résolution CE18 0979;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 585 740,14 \$, taxes incluses, pour la réalisation d'un avant-projet définitif (APD) pour le réaménagement de la rue Notre-Dame Ouest (projet Turcot), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder un contrat de services professionnels à Les Services EXP inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, laquelle s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 509 339,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16897;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1181019001

CG18 0347

Autoriser une dépense maximale de 122 705,51 \$, taxes incluses, en faveur du Canadien National (CN) dans le cadre du projet de construction d'une passerelle multifonctionnelle sur la rue Sainte-Marguerite, afin de réaliser des plans et devis pour les travaux de construction des murs de soutènement temporaires près du pont ferroviaire en lien avec les travaux de la nouvelle passerelle

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 juin 2018 par sa résolution CE18 0981;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense maximale de 122 705,51 \$, taxes incluses, en faveur du Canadien National (CN) dans le cadre du projet de construction d'une passerelle multifonctionnelle sur la rue Sainte-Marguerite, afin de réaliser des plans et devis pour les travaux de construction des murs de soutènement temporaires près du pont ferroviaire, en lien avec les travaux de la nouvelle passerelle;
- 2 - d'autoriser le directeur du Service des infrastructures, de la voirie et des transports à signer la lettre d'autorisation budgétaire à cet effet, pour et au nom de la Ville de Montréal;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1188003001

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG18 0348

Accorder un contrat à AXOR Experts-Conseils inc. pour des services professionnels en ingénierie pour la préparation d'une étude de faisabilité sur les solutions de remplacement des incinérateurs à foyers multiples de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 536 933,25 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16667 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 juin 2018 par sa résolution CE16 0983;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder à AXOR Experts-Conseils inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, un contrat de services professionnels en ingénierie pour la préparation d'une étude de faisabilité sur les solutions de remplacement des incinérateurs à foyers multiples de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 536 933,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16667;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1187526014

CG18 0349

Autoriser une dépense additionnelle de 6 898 500 \$, taxes incluses, pour les travaux dans le cadre de l'entente entre la Ville et le ministère des Transports du Québec, concernant le projet de réaménagement du corridor de l'échangeur Sherbrooke et des voies de service de l'autoroute 25, entre les rues Sherbrooke et Notre-Dame, majorant ainsi le montant total de l'entente de 20 120 625 \$ à 27 019 125 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 juin 2018 par sa résolution CE18 0987;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 6 898 500 \$, taxes incluses, pour les travaux concernant le projet de réaménagement du corridor de l'échangeur Sherbrooke et des voies de service de l'autoroute 25, entre les rues Sherbrooke et Notre-Dame, dans le cadre de l'entente entre la Ville et le ministère des Transports du Québec (CG15 0480), majorant ainsi le montant total de l'entente de 20 120 625 \$ à 27 019 125 \$, taxes incluses;

- 2 - d'approuver le projet d'Addenda no 1 entre le Gouvernement du Québec et la Ville de Montréal à cet effet;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1187287003

CG18 0350

Accorder un soutien financier non récurrent de 200 000 \$ à Développement économique Saint-Laurent (DESTL) afin d'appuyer la mise en oeuvre du Centre d'expertise industrielle de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 juin 2018 par sa résolution CE18 0999;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 200 000 \$ à Développement économique Saint-Laurent afin d'appuyer la mise en oeuvre du Centre d'expertise industrielle de Montréal;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1184300002

CG18 0351

Accorder un contrat à Centre de tri Mélimax inc., pour la réception, le tri et la mise en marché de bois trié, en provenance de 5 territoires, pour une période de 24 mois, pour une somme maximale de 338 567,51 \$, taxes incluses / Autoriser une demande de budget additionnel de 181 664,64 \$, taxes nettes - Appel d'offres public 18-16879 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 juin 2018 par sa résolution CE18 1034;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder à Centre de tri Mélimax inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réception, le tri et la mise en marché de bois trié pour 5 territoires, pour une période de 24 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 338 567,51 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16879 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'autoriser un ajustement à la base budgétaire du Service de l'environnement d'un budget additionnel de 119 951 \$ en 2019 et de 61 714 \$ en 2020, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1185308001

CG18 0352

Accorder deux contrats aux firmes Pie IX Dodge Chrysler 2000 inc. (lot 1 : 4 922 826,22 \$, taxes incluses) et Fortier Auto (Montréal) Itée (lot 5 : 1 051 469,37 \$, taxes incluses) pour la fourniture de 110 camionnettes et 30 véhicules utilitaires/multisegments - Dépense totale de 5 974 295,59 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16705 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 juin 2018 par sa résolution CE18 1035;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes, les contrats pour la fourniture de 110 camionnettes et 30 véhicules utilitaires/multisegments, aux prix de leur soumission, soit pour les lots et les sommes maximales indiqués en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16705 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
Pie IX Dodge Chrysler 2000 inc.	Lot 1 110 camionnettes	4 922 826,22 \$
Fortier Auto (Montréal) Itée	Lot 5 30 véhicules utilitaires/multisegments	1 051 469,37 \$

2 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1184922007

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG18 0353

Autoriser une dépense additionnelle de 602 322,44 \$, taxes incluses, pour la réception, le tri et la mise en valeur de résidus de construction, rénovation, démolition (CRD) et encombrants, dans le cadre du contrat accordé à Koncas Recyclage (CG14 0587), majorant ainsi le montant total du contrat de 7 045 038,60 \$ à 7 647 361,04 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 juin 2018 par sa résolution CE18 1042;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 602 322,44 \$, taxes incluses, pour la réception, le tri et la mise en valeur de résidus de CRD et encombrants pour les territoires de l'agglomération et les écocentres dans le cadre du contrat accordé à Koncas Recyclage (CG14 0587), majorant ainsi le montant total du contrat de 7 045 038,60 \$ à 7 647 361,04 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1187075002

CG18 0354

Autoriser une dépense additionnelle de 1 985 818,89 \$, taxes incluses, pour l'agrandissement et la rénovation d'un immeuble administratif situé au 10351, rue Sherbrooke Est, dans la Ville de Montréal-Est, dans le cadre du contrat accordé à Construction Socam ltée (CG17 0363), majorant ainsi le montant total du contrat de 16 956 053,10 \$ à 18 941 871,99 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 juin 2018 par sa résolution CE18 1047;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 1 985 818,89 \$, taxes incluses, pour compléter l'agrandissement et la rénovation d'un immeuble administratif situé au 10351, rue Sherbrooke Est, dans la Ville de Montréal-Est;
- 2 - d'accorder à Construction Socam ltée (CG17 0363) ce surplus contractuel, majorant ainsi le montant total du contrat de 16 956 053,10 \$ à 18 941 871,99 \$, taxes incluses;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1187541003

CG18 0355

Accorder un contrat à Dimco DL inc. pour la réfection du pont d'étagement et des murs de soutènement Armand-Bombardier et ses approches (contrat 2018), dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles - Dépense totale de 5 965 474,75 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 305402 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 juin 2018 par sa résolution CE18 1048;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 5 965 474,75 \$, taxes incluses, pour la réfection du pont d'étagement et des murs de soutènement Armand-Bombardier et ses approches – Contrat 2018, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Dimco DL inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 691 485,79 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 305402;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1187000003

CG18 0356

Majorer de 150 000 \$, taxes incluses, en utilisant les dépenses incidentes déjà autorisées, le montant du contrat accordé à Maçonnerie Rainville et Frères inc. (CG17 0488) pour la réfection de la maison Thomas-Brunet au parc-nature du Cap-Saint-Jacques, majorant ainsi le montant total du contrat de 2 600 000 \$ à 2 750 000 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 juin 2018 par sa résolution CE18 1050;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de majorer de 150 000 \$, taxes incluses, en utilisant les dépenses incidentes déjà autorisées, le montant du contrat accordé à Maçonnerie Rainville et Frères inc. (CG17 0488) pour la réfection de la maison Thomas-Brunet au parc-nature du Cap-Saint-Jacques, majorant ainsi le montant total du contrat de 2 600 000 \$ à 2 750 000 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.24 1187936016

CG18 0357

Autoriser, conditionnellement à l'obtention du décret du Conseil exécutif du Québec, une dépense de 4 841 761,18 \$, taxes incluses, pour les travaux de réhabilitation du collecteur de la Vérendrye dans le cadre du projet de corridor du nouveau pont Champlain et entériner l'entente y afférente entre Sa Majesté la Reine du Chef du Canada et la Ville de Montréal, sous réserve d'obtenir l'autorisation du gouvernement du Québec

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 juin 2018 par sa résolution CE18 1064;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser, conditionnellement à l'obtention du décret du Conseil exécutif du Québec, une dépense de 4 841 761,18 \$, taxes incluses, pour les travaux de réhabilitation du collecteur de la Vérendrye dans le cadre du projet de corridor du nouveau pont Champlain;
- 2 - d'approuver le projet d'entente y afférente entre Sa Majesté la Reine du Chef du Canada et la Ville de Montréal, sous réserve d'obtenir l'autorisation du gouvernement du Québec.

Adopté à l'unanimité.

20.25 1186310002

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.26 à 20.30 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG18 0358

Approuver un projet d'acte en vertu duquel le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal, agissant en sa qualité d'agent de la couronne, cèdent, gratuitement, à la Ville de Montréal tous les droits, titres et intérêts qu'ils ont ou pourraient prétendre avoir dans les lots 2 161 335, 2 161 337, 2 161 463, 2 161 464 et 2 161 591 (Immeuble), 2 161 336 et 2 161 590 (parcs) et 2 162 401, 2 162 409 (rue), 2 162 392, 2 162 509 (rue), 2 162 487 (rue), 2 162 414 (rue), 2 338 324 (rue), 2 162 507 (rue) tous du cadastre du Québec et de la circonscription foncière de Montréal, le tout aux conditions et stipulations y mentionnées

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 juin 2018 par sa résolution CE18 1068;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver un projet d'acte en vertu duquel le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal, agissant en sa qualité d'agent de la couronne, cèdent gratuitement à la Ville de Montréal tous les droits, titres et intérêts qu'ils ont ou pourraient prétendre avoir dans les lots 2 161 335, 2 161 337, 2 161 463, 2 161 464 et 2 161 591 (Immeuble), 2 161 336 et 2 161 590 (parcs) et 2 162 401, 2 162 409 (rue), 2 162 392, 2 162 509 (rue), 2 162 487 (rue), 2 162 414 (rue), 2 338 324 (rue), 2 162 507 (rue) tous du cadastre du Québec et de la circonscription foncière de Montréal, le tout aux termes et conditions prévus au projet d'acte.

Adopté à l'unanimité.

20.26 1183867001

CG18 0359

Approuver le projet de convention modifié (CG18 0175) entre la Ville et la Fondation du startup de Montréal, pour un soutien financier de 1 350 000 \$ (sur 3 années) visant à appuyer son plan de croissance

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 juin 2018 par sa résolution CE18 1086;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver le nouveau projet de convention entre la Ville et la Fondation du startup de Montréal (CG18 0175), accordant un soutien financier de 1 350 000 \$, pour une durée de 3 ans, afin d'appuyer son plan de croissance;
- 2- d'abroger, en conséquence, le point 2 de la résolution CG18 0175.

Adopté à l'unanimité.

20.27 1187511002

CG18 0360

Approuver le projet de prolongation de bail par lequel la Ville loue de 3928446 Canada inc. un local, pour une période de 3 ans et 9 mois à compter du 1^{er} avril 2020, d'une superficie de 19 672 pieds carrés, au 4^e étage de l'immeuble situé au 5800, rue Saint-Denis, pour une dépense totale de 1 515 115,37 \$, taxes incluses, pour les activités du Service de l'approvisionnement (bureau de poste) et afin d'accueillir temporairement les archives de l'hôtel de ville de Montréal durant le projet majeur de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville / Autoriser une dépense de 1 011 013,27 \$, taxes incluses, pour les travaux d'aménagement pour les archives et les contingences payables à 3928446 Canada inc. / Ajuster, pour les années 2020 et suivantes, la base budgétaire du Service de la gestion et de la planification immobilière

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 juin 2018 par sa résolution CE18 1071;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'approuver le projet de convention de prolongation de bail par lequel la Ville loue de 3928446 Canada inc. un local, pour une période de 3 ans et 9 mois à compter du 1^{er} avril 2020, d'une superficie de 19 672 pieds carrés, au 4^e étage de l'immeuble situé au 5800, rue Saint-Denis, pour une dépense totale de 1 515 115,37 \$, taxes incluses, pour les activités du Service de l'approvisionnement (bureau de poste) et pour accueillir temporairement les archives de l'hôtel de ville de Montréal durant le projet majeur de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention;
- 2 - d'autoriser la dépense de 1 011 013,27 \$ taxes incluses, pour les travaux d'aménagement et les contingences payable à la compagnie 3928446 Canada inc.;

- 3 - d'ajuster, pour les années 2020 et suivantes, la base budgétaire du Service de la gestion et de la planification immobilière conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 4 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.28 1185323001

CG18 0361

Accorder un soutien financier de 300 000 \$ à Intégration Jeunesse du Québec inc. pour le projet « Camps pédagogiques », pour l'année 2018, dans le cadre de la reconduction à venir de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018) / Approuver le projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 juin 2018 par sa résolution CE18 1074;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 300 000 \$ à Intégration Jeunesse du Québec inc. pour la réalisation du projet « Camps pédagogiques », pour l'année 2018, dans le cadre de la reconduction à venir de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018);
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.29 1184005002

CG18 0362

Accorder un soutien financier maximal de 430 000 \$ à Triathlon International de Montréal (TIM), pour la tenue d'une étape de la Série Mondiale de Triathlon (WTS) à Montréal en 2018 / Autoriser un virement budgétaire en provenance des dépenses générales d'administration de 430 000 \$ vers le Service de la diversité sociale et des sports / Approuver le projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 juin 2018 par sa résolution CE18 1077;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier maximal de 430 000 \$ à Triathlon International de Montréal, pour la tenue d'une étape de la Série mondiale de triathlon (WTS) de l'ITU 2018 à Montréal;
- 2 - d'autoriser un virement budgétaire de 430 000 \$ en provenance des dépenses générales d'administration vers le Service de la diversité sociale et des sports pour l'année 2018;

- 3 - d'approuver le projet de convention entre la Ville et Triathlon International de Montréal, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 4 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.30 1187307001

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.31 à 20.34 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG18 0363

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Technologies Pure Canada ltd pour des services professionnels de détection de fuites sur les conduites principales d'aqueduc par une méthode intrusive, pour une durée de 3 ans - Dépense totale de 3 471 575,27 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16724 (2 soum. - 1 seul conforme)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 juin 2018 par sa résolution CE18 1061;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 3 471 575,27 \$, taxes incluses, pour la détection de fuites sur les conduites principales d'aqueduc par une méthode intrusive, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3 - d'accorder à Technologies Pure Canada ltd, seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, un contrat pour les services professionnels requis à cette fin, pour une durée de trois ans, pour une somme maximale de 3 155 977,52 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16724;
- 4 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.31 1186277001

CG18 0364**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les firmes Englobe Corp. (1 731 740,80 \$), Les Consultants S.M. inc. (1 511 685,21 \$), SNC-Lavalin GEM Québec inc. (1 332 052,06 \$) et Golder Associés ltée (1 102 391,80 \$) totalisant une somme maximale de 5 677 869,87 \$, taxes incluses, pour réaliser des études et expertises géotechniques et des caractérisations environnementales, dans le cadre de la réalisation des projets d'infrastructures des services corporatifs et des arrondissements de la Ville - Appel d'offres public 18-16859 (9 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 juin 2018 par sa résolution CE18 1038;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - de conclure quatre ententes-cadres pour la fourniture, sur demande, de services professionnels afin de réaliser des études et expertises géotechniques et des caractérisations environnementales dans le cadre des projets d'infrastructures des services corporatifs et des arrondissements de la Ville;
- 3 - d'accorder aux quatre firmes ci-après désignées, ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, les contrats requis à cette fin pour les lots et les sommes maximales inscrits en regard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16859;

Firme	Somme maximale	Contrat (Lot)
Englobe Corp.	1 731 740,80 \$	1
Les Consultants S.M. inc.	1 511 685,21 \$	2
SNC-Lavalin GEM Québec inc.	1 332 052,06 \$	3
Golder Associés ltée	1 102 391,80 \$	4

- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.32 1183855001

CG18 0365**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Conclure une entente-cadre d'une durée de 3 ans avec Eurovia Québec Grands Projets inc., pour la fourniture d'équipes de travail et d'équipements pour le maintien des actifs du réseau d'aqueduc principal - Appel d'offres public 10259 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 juin 2018 par sa résolution CE18 1039;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de trois ans, pour la fourniture sur demande d'équipes de travail et d'équipements pour le maintien des actifs du réseau d'aqueduc principal;

- 3 - d'accorder à Eurovia Québec Grands Projets inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10259;
- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.33 1187910001

CG18 0366

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder des contrats d'élimination, de collecte / transport et de collecte / transport / élimination de matières résiduelles aux firmes RCI Environ. Div. WM Québec inc. (Laval), RCI Environ. Div. WM Québec inc. (Longueuil), Recyclage Notre-Dame inc., RCI Environ. Div. WM Québec inc., pour des durées de 58, 59 et 60 mois - Dépense totale de 71 178 854 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16439 (12 soum.) / Ajuster la base budgétaire du Service de l'environnement à compter de l'année 2020

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 juin 2018 par sa résolution CE18 1040;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des territoires, pour une période de 58, 59 et 60 mois, les services d'élimination des matières résiduelles (marqué *), ou de collecte / transport / élimination, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales et le nombre de mois indiqués en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16439 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

Firmes	Territoires	Nombre de mois	Montant (taxe incluses)
RCI Environ. Div. WM Québec inc.	Ahuntsic-Cartierville contrat 1 (matières résiduelles)	59	12 750 799 \$
RCI Environ. Div. WM Québec inc.	Ahuntsic-Cartierville contrat 2 (matières résiduelles)	59	12 554 849 \$
RCI Environ. Div. WM Québec inc.	Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension contrat 2 (matières résiduelles)	60	13 627 093 \$
Tonnages			
RCI Environ. Div. WM Québec inc. (Laval) *	137 300	58	6 641 800 \$
RCI Environ. Div. WM Québec inc. (Longueuil) *	91 700	58	4 764 679 \$
Recyclage Notre-Dame inc. *	498 250	58	20 839 634 \$
			71 178 854 \$

- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 4 - d'ajuster la base budgétaire du Service de l'environnement, à compter de l'année 2020, comme suit : de 584 919 \$ en 2020, de 829 295 \$ en 2021, de 1 308 107 \$ en 2022 et de 1 427 919 \$ en 2023.

Adopté à l'unanimité.

20.34 1180695001

CG18 0367**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec Labo SM inc. (4 449 475,01 \$), Solmatech inc. (4 253 615,10 \$), Englobe Corp. (3 550 715,44 \$), SNC-Lavalin GEM Québec inc. (3 649 867 \$), GHD Consultants Itée (2 622 694,73 \$) et Groupe ABS inc. (2 456 872,03 \$) pour réaliser le contrôle qualitatif des matériaux sur les différents projets de construction, de réhabilitation ou de réfection, effectués par les services corporatifs et les arrondissements / Appel d'offres public 18-16621 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 juin 2018 par sa résolution CE18 1052;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
 - 2 - de conclure six ententes-cadres pour la fourniture sur demande de services professionnels afin de réaliser le contrôle qualitatif des matériaux sur les différents projets de construction, de réhabilitation ou de réfection, effectués par les services corporatifs et les arrondissements ;
 - 3 - d'approuver les contrats de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis pour les contrats 1 à 5 et par lequel la seule firme soumissionnaire pour le contrat 6, soit le Groupe ABS inc., cette dernière ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services requis à cette fin, pour les sommes maximales et les contrats inscrits en regard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16621 ;
- | Firme | Somme maximale | Contrat |
|-----------------------------|-----------------------|----------------|
| Labo SM inc. | 4 449 475,01 \$ | 1 |
| Solmatech inc. | 4 253 615,10 \$ | 2 |
| Englobe Corp. | 3 550 715,44 \$ | 3 |
| SNC-Lavalin GEM Québec inc. | 3 649 867,00 \$ | 4 |
| GHD Consultants Itée | 2 622 694,73 \$ | 5 |
| Groupe ABS inc. | 2 456 872,03 \$ | 6 |
- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.35 1183855003

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.36 et 20.37 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG18 0368

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc. pour la réhabilitation d'une conduite d'eau de 500 mm sous le boulevard Rosemont et la rue des Carrières, entre le boulevard Saint-Michel et l'avenue des Érables - Dépense totale de 4 506 569,30 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10262 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 juin 2018 par sa résolution CE18 1053;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 4 506 569,30 \$, taxes incluses, pour la réhabilitation d'une conduite d'eau de 500 mm sous le boulevard Rosemont et la rue des Carrières, entre le boulevard Saint-Michel et l'avenue des Érables, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3 - d'accorder à Sanexen Services Environnementaux inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 291 970,76 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10262;
- 4 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidence : Mme Maria Tutino

20.36 1187908001

CG18 0369

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Environnement Viridis inc. pour des services professionnels en gestion des matières résiduelles fertilisantes (MRF) pour la préparation d'avis de projet, de chargement, de transport et d'épandage des biosolides de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 1 247 478,75 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16742 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 juin 2018 par sa résolution CE18 1054;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder à Environnement Viridis inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat de services professionnels en gestion des matières résiduelles fertilisantes (MRF) pour la préparation d'avis de projet, de chargement, de transport et d'épandage des biosolides de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 1 247 478,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16742;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.37 1187526010

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.01 à 30.04 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG18 0370

Autoriser une dépense maximale de 3 246 128,06 \$, taxes incluses, en remboursement à la Société en commandite immobilière Notre-Dame Ouest (SCINDO), selon le bail conclu avec la Ville de Montréal (CG06 0171), pour les travaux d'aménagement d'espaces de bureau, et ce, dans le cadre du projet de regroupement des effectifs du 311

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 juin 2018 par sa résolution CE18 1010;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense maximale de 1 755 746 \$, taxes incluses, en remboursement à la Société en commandite immobilière Notre-Dame Ouest (SCINDO), selon le bail conclu avec la Ville de Montréal, pour les travaux d'aménagement d'espaces de bureau, dans le cadre du projet de regroupement des effectifs du 311;
- 2 - d'autoriser une dépense maximale de 1 490 382,06 \$ pour les dépenses incidentes liées au projet qui seront utilisées conformément aux règles de délégation;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. John Belvedere
M. Alex Bottausci
M. George Bourelle
Mme Julie Brisebois
M. Mitchell Brownstein
M. Robert Coutu
M. Michel Gibson
Mme Paola Hawa
M. Michel Hébert
M. Beny Masella
M. Philippe Roy
M. William Steinberg
Mme Christina M. Smith
Mme Maria Tutino
M. Morris Vesely

30.01 1175892001

CG18 0371

Autoriser une dépense de 57 440,48 \$, taxes incluses, en remboursement à la Cité de Dorval du coût des travaux pour le remplacement d'une vanne existante de 450 mm du réseau d'aqueduc principal, située à l'intersection des rues O'Connell et Michel-Jasmin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 juin 2018 par sa résolution CE18 1011;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 57 440,48 \$, taxes incluses, en remboursement à la Cité de Dorval du coût des travaux pour le remplacement d'une vanne existante de 450 mm du réseau d'aqueduc principal, située à l'intersection des rues O'Connell et Michel-Jasmin ;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidence : Mme Maria Tutino

30.02 1183276001

CG18 0372

Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité, entre le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale et la Ville de Montréal, afin de prolonger de sept mois ladite Entente et par laquelle le ministre confie à la Ville de Montréal la gestion d'une enveloppe de 5,25 M\$ pour la période du 1^{er} avril au 31 octobre 2018 / Approuver la proposition de répartition budgétaire de cette enveloppe

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 juin 2018 par sa résolution CE18 1012;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité, entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger de sept mois ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 5,25 M\$ pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 octobre 2018;
- 2 - d'autoriser la réception d'un soutien financier de 5,25 M\$ provenant du MTESS;
- 3 - d'approuver la proposition de répartition budgétaire de l'enveloppe de 5,25 M\$, conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel;
- 4 - de mandater le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) pour assurer la coordination, le suivi et la mise en œuvre de ce projet d'entente;
- 5 - d'imputer ce revenu et cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1183220001

CG18 0373

Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses pour l'année 2018 au montant de 4 171 362 \$, équivalent à la contribution de base annuelle supplémentaire de 2 085 681 \$ pour les années 2017 et 2018 en provenance du Fonds de développement des territoires / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses pour l'année 2019 au montant de 2 085 681 \$, équivalent à la contribution de base annuelle supplémentaire en provenance du même Fonds / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses pour l'année 2018 équivalent à la somme additionnelle de 489 999 \$ et, pour l'année 2019, au montant qui sera autorisé par le MAMOT, en provenance du même Fonds / Adopter, en réponse aux modalités de l'Entente 2015-2020 relative au Fonds, des priorités d'intervention et de soutien aux entreprises et aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie pour les années 2016-2017 et 2017-2018

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 juin 2018 par sa résolution CE18 1013;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses pour l'année 2018 au montant de 4 171 362 \$, équivalent à la contribution de base annuelle supplémentaire de 2 085 681 \$ pour les années 2017 et 2018 en provenance du Fonds de développement des territoires;
- 2 - d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses pour l'année 2019 au montant de 2 085 681 \$, équivalent à la contribution de base annuelle supplémentaire en provenance du même Fonds;
- 3 - d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses pour l'année 2018 équivalent à la somme additionnelle de 489 999 \$ et, pour l'année 2019, d'un montant qui sera autorisé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), en provenance du même Fonds;
- 4 - d'adopter, en réponse aux modalités de l'Entente 2015-2020 relative au Fonds, des priorités d'intervention et de soutien aux entreprises et aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie pour les années 2016-2017 et 2017-2018.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1180191003

Article 30.05

Avis au ministre de la Sécurité publique en vertu de l'article 110 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4)

Le porte-parole d'assemblée informe les membres du conseil que l'article 30.05 est retiré de l'ordre du jour.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.06 à 30.08 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG18 0374

Prendre acte de la modification des aspects financiers et de l'obtention d'un certificat du trésorier, dans le cadre de l'entente cadre conclue avec Logistik Unicorp inc. (CG18 0063) pour la fourniture de services de gestion vestimentaire intégrée destinés à l'ensemble de la clientèle des services de la sécurité publique - Autoriser une dépense de 1 141 564 \$ pour les frais d'implantation à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 juin 2018 par sa résolution CE18 1097;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de prendre acte de la modification des aspects financiers du sommaire décisionnel et de l'obtention d'un certificat du trésorier, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec Logistik Unicorp inc. (CG18 0063) pour la fourniture de services de gestion vestimentaire intégrée destinés à l'ensemble de la clientèle au service de sécurité publique;
- 2 - d'autoriser la dépense des frais d'implantation et d'imputer cette dépense d'investissement conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 3 - d'ajuster la base budgétaire du Service de l'approvisionnement pour l'année 2019 et les années subséquentes, soit de 1 889 775 \$ au budget de fonctionnement et d'imputer la dépense des frais de gestion conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1177811002

CG18 0375

Approuver le Rapport d'activités 2016-2017 modifié et le Rapport d'activités 2017-2018 relatif au Fonds de développement des territoires

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 juin 2018 par sa résolution CE18 1103;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'approuver le Rapport annuel d'activités 2016-2017 modifié et le Rapport annuel d'activités 2017-2018 relatifs au Fonds de développement des territoires;
- 2 - de transmettre ces rapports au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- 3 - d'autoriser le Service du développement économique de la Ville de Montréal à rendre les rapports disponibles sur le site Internet de la Ville pour le bénéfice de la population.

Adopté à l'unanimité.

30.07 1185175002

CG18 0376

Adopter une résolution modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 46 000 000 \$ afin de financer le projet de développement des installations du SPVM dans l'immeuble situé au 10351, rue Sherbrooke Est (RCG 18-015) afin de réduire à 25 000 000 \$ le montant de l'emprunt initialement autorisé

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 juin 2018 par sa résolution CE18 1112;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de modifier le titre du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 46 000 000 \$ afin de financer le projet de développement des installations du SPVM dans l'immeuble situé au 10351, rue Sherbrooke Est » par le remplacement du montant de « 46 000 000 \$ » par « 25 000 000 \$ »;
- 2 - de modifier l'article 1 de ce règlement par le remplacement du montant de « 46 000 000 \$ » par « 25 000 000 \$ ».

Adopté à l'unanimité.

30.08 1187782001

CG18 0377

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 24 000 000 \$ afin de financer les travaux de modernisation de l'usine Pierrefonds

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 24 000 000 \$ afin de financer les travaux de modernisation de l'usine Pierrefonds » lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1186843001

CG18 0378

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant la reconstruction du poste de district Lionel-Groulx

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la reconstruction du poste de district Lionel-Groulx » lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.02 1186347010

CG18 0379

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 30 000 000 \$ afin de financer les travaux des aménagements cyclables

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 30 000 000 \$ afin de financer les travaux des aménagements cyclables » lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.03 1184560002

CG18 0380

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 50 000 000 \$ afin de financer l'acquisition d'immeubles requis dans le cadre de la réalisation de logements sociaux et communautaires

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 50 000 000 \$ afin de financer l'acquisition d'immeubles requis dans le cadre de la réalisation de logements sociaux et communautaires » lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.04 1180645001

CG18 0381

Avis de motion, présentation et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur le code de conduite des employés de la Ville de Montréal (RCG 12-026)

AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le code de conduite des employés de la Ville de Montréal (RCG 12-026) » lequel est déposé et présenté avec le dossier décisionnel.

41.05 1183088001

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.01 à 42.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG18 0382

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 1 254 000 \$ afin de financer le remplacement du système automatisé de carburant

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 1 254 000 \$ afin de financer le remplacement du système automatisé de carburant à l'assemblée du conseil d'agglomération du 31 mai 2018 par sa résolution CG18 0305;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 254 000 \$ afin de financer le remplacement du système automatisé de carburant » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 31 mai 2018 par sa résolution CG18 0305;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 mai 2018, par sa résolution CE18 0854;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 254 000 \$ afin de financer le remplacement du système automatisé de carburant », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.01 1181081003

Règlement RCG 18-019

CG18 0383

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 900 000 \$ afin de financer le remplacement d'équipements mécaniques et spécialisés

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 900 000 \$ afin de financer le remplacement d'équipements mécaniques et spécialisés à l'assemblée du conseil d'agglomération du 31 mai 2018 par sa résolution CG18 0306;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 900 000 \$ afin de financer le remplacement d'équipements mécaniques et spécialisés » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 31 mai 2018 par sa résolution CG18 0306;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 mai 2018, par sa résolution CE18 0856;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 900 000 \$ afin de financer le remplacement d'équipements mécaniques et spécialisés », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.02 1181081006

Règlement RCG 18-020

CG18 0384

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 900 000 \$ afin de financer le programme d'intégration de véhicules et d'équipements écoresponsable

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 900 000 \$ afin de financer le programme d'intégration de véhicules et d'équipements écoresponsable à l'assemblée du conseil d'agglomération du 31 mai 2018 par sa résolution CG18 0307;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 900 000 \$ afin de financer le programme d'intégration de véhicules et d'équipements écoresponsable » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 31 mai 2018 par sa résolution CG18 0307;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 mai 2018, par sa résolution CE18 0858;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 900 000 \$ afin de financer le programme d'intégration de véhicules et d'équipements écoresponsable », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.03 1181081008

Règlement RCG 18-021

CG18 0385

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 21 300 000 \$ afin de financer l'achat de véhicules et de leurs équipements

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 21 300 000 \$ afin de financer l'achat de véhicules et de leurs équipements à l'assemblée du conseil d'agglomération du 31 mai 2018 par sa résolution CG18 0308;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 21 300 000 \$ afin de financer l'achat de véhicules et de leurs équipements » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 31 mai 2018 par sa résolution CG18 0308;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 mai 2018, par sa résolution CE18 0860;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 21 300 000 \$ afin de financer l'achat de véhicules et de leurs équipements », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.04 1181081010

Règlement RCG 18-022

CG18 0386

Adoption - Règlement modifiant le Règlement 72 relatif à l'établissement et à la dénomination de parcs à caractère régional afin d'agrandir le territoire du parc-nature du Bois-d'Anjou

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement 72 relatif à l'établissement et à la dénomination de parcs à caractère régional afin d'agrandir le territoire du parc-nature du Bois-d'Anjou à l'assemblée du conseil d'agglomération du 31 mai 2018 par sa résolution CG18 0309;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement 72 relatif à l'établissement et à la dénomination de parcs à caractère régional afin d'agrandir le territoire du parc-nature du Bois-d'Anjou » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 31 mai 2018 par sa résolution CG18 0309;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 mai 2018, par sa résolution CE18 0935;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement 72 relatif à l'établissement et à la dénomination de parcs à caractère régional afin d'agrandir le territoire du parc-nature du Bois-d'Anjou », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.05 1180592001

Règlement RCG 18-023

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.06 et 42.07 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG18 0387

Adoption - Règlement du conseil d'agglomération sur la gestion contractuelle

Adoption - Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif en matière de gestion contractuelle

Vu l'avis de motion donné du Règlement du conseil d'agglomération sur la gestion contractuelle à l'assemblée du conseil d'agglomération du 31 mai 2018 par sa résolution CG18 0310;

Vu l'avis de motion donné du Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif en matière de gestion contractuelle à l'assemblée du conseil d'agglomération du 31 mai 2018 par sa résolution CG18 0310;

Vu le dépôt des projets de règlements intitulés « Règlement du conseil d'agglomération sur la gestion contractuelle » et « Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif en matière de gestion contractuelle » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 31 mai 2018 par sa résolution CG18 0310;

Attendu qu'une copie des règlements et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ces règlements sont détaillés aux règlements et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 mai 2018, par sa résolution CE18 0931;

Vu la résolution CM18 0780 du conseil municipal en date du 18 juin 2018;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

- 1 - d'adopter le règlement intitulé « Règlement du conseil d'agglomération sur la gestion contractuelle »;
- 2- d'adopter le règlement intitulé « Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif en matière de gestion contractuelle ».

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

- d'apporter un amendement à l'article sous étude afin que l'avant dernier alinéa de la section intitulée « 3. Adoption du Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif en matière de gestion contractuelle » à la page 9 du sommaire décisionnel soit remplacé par le suivant :

« Il sera recommandé que le comité exécutif délègue ensuite de tels pouvoirs au Directeur général de la Ville parce qu'il est souvent primordial que les décisions se prennent rapidement pour des raisons d'ordre opérationnel. Toutefois, et nonobstant les mesures de reddition de comptes mensuelle prévues en vertu de l'article 4 du Règlement RCE 02-004, vu l'importance de cette décision et dans une perspective de transparence, il est convenu que chaque fois que le Directeur général exerce ce pouvoir il déposera un rapport expliquant le contexte et le justificatif de cette décision qui sera déposé lors de la prochaine séance du comité exécutif. Ce rapport devra également être déposé au conseil municipal, et le cas échéant au conseil d'agglomération lors de leurs assemblées régulières qui suivent son dépôt au comité exécutif. » .

- d'apporter un deuxième amendement à l'article sous étude afin qu'il soit ajouté un 3ième résolu à la recommandation :

« 3. Qu'une reddition de comptes pour les actes posés en vertu des dispositions prévoyant l'utilisation du budget alloué aux contingences (articles 19 et 20 du projet de Règlement sur la gestion contractuelle) soit soumise au conseil municipal et au conseil d'agglomération sur une base annuelle. » .

et que le texte suivant soit ajouté à la page 9 du sommaire décisionnel à la fin de la section intitulée « L'opérationnalisation des mesures contenues dans le RGC » :

« Une reddition de comptes pour les actes posés en vertu des dispositions prévoyant l'utilisation du budget alloué aux contingences (articles 19 et 20 du Règlement sur la gestion contractuelle) sera faite par le dépôt d'un rapport annuel au conseil municipal et au conseil d'agglomération détaillant les informations suivantes dans un tableau:

- Instance décisionnelle du contrat et le numéro de la résolution adoptant le contrat;
- Numéro du sommaire décisionnel des instances ou du bon de commande pour un contrat octroyé par un fonctionnaire;
- Numéro de l'appel d'offres/contrat;
- Date d'octroi du contrat par l'instance décisionnelle ou par le fonctionnaire;
- Montant du contrat total;
- Montant des contingences autorisées;
- Nom de l'adjudicataire et son numéro d'entreprise du Québec (NEQ);
- Montant des contingences utilisées;
- Pourcentage d'augmentation du budget des contingences;
- Nature de l'utilisation des contingences utilisées, soit une : modification, une variation des quantités ou une augmentation d'honoraires rémunérés à pourcentage. »

Les propositions d'amendement sont agréées par l'ensemble des membres présents, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

42.06 1184990002

Règlement RCG 18-024
Règlement RCG 18-025

CG18 0388

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les commissions permanentes du conseil d'agglomération (RCG 06-024)

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement sur les commissions permanentes du conseil d'agglomération (RCG 06-024) à l'assemblée du conseil d'agglomération du 31 mai 2018 par sa résolution CG18 0311;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les commissions permanentes du conseil d'agglomération (RCG 06-024) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 31 mai 2018 par sa résolution CG18 0311;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 mai 2018, par sa résolution CE18 0932;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les commissions permanentes du conseil d'agglomération (RCG 06-024) ».

Adopté à l'unanimité.

42.07 1183599005

Règlement RCG 06-024-3

CG18 0389

Approuver le nouveau contrat de travail à durée indéterminée de M. André Poisson comme directeur général au Bureau du taxi de Montréal et ce, à compter de la décision des instances

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 juin 2018 par sa résolution CE18 1028;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le nouveau contrat de travail à durée indéterminée de M. André Poisson, à titre de directeur général du Bureau du taxi de Montréal, dans la classe salariale FM10, à compter de la signature de la décision des instances;

Adopté à l'unanimité.

50.01 1187785001

CG18 0390

Approuver la nomination de Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement et de M. Jean Marc Poirier, conseiller d'arrondissement, district Marie-Clara, à titre de représentants de l'arrondissement au Conseil d'administration de la CDEC de Montréal-Nord

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 juin 2018 par sa résolution CE18 1014;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver la nomination de Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement et de M. Jean Marc Poirier, conseiller d'arrondissement, district Marie-Clara, à titre de représentants de l'arrondissement au Conseil d'administration de la CDEC de Montréal-Nord.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1182577008

CG18 0391

Approuver la nomination de monsieur Patrice Langlois, membre au Comité technique tel que prévu au Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égouts aux municipalités liées (RCG 05-002)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 juin 2018 par sa résolution CE18 1008;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver la nomination, à compter du 21 juin 2018 jusqu'à janvier 2019, de monsieur Patrice Langlois, directeur adjoint à la Gestion du territoire de la Ville de Pointe-Claire, à titre de membre du comité technique tel que prévu au Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002), en remplacement de M. Daniel Verner.

Adopté à l'unanimité.

51.02 1185075004

CG18 0392

Approuver le renouvellement, pour une période de trois ans, des mandats de M. Robert Petrelli, de Mme Danielle Thiboutot et de Mme Debbie Chiaro à titre de membres du conseil d'administration de la Corporation des Habitations Jeanne-Mance; approuver la nomination de M. Pierre Bouchard à titre de membre du conseil d'administration des Habitations Jeanne-Mance (HJM); désigner M. Robert Petrelli au poste de président du conseil d'administration et Mme Danielle Thiboutot au poste de vice-présidence

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 juin 2018 par sa résolution CE18 1009;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'approuver le renouvellement, pour une période de trois ans, des mandats de M. Robert Petrelli, de Mme Danielle Thiboutot et de Mme Debbie Chiaro à titre de membres du conseil d'administration de la Corporation d'habitation Jeanne-Mance;
- 2 - d'approuver la nomination de M. Pierre Bouchard à titre de membre du conseil d'administration de ladite corporation;
- 3 - de désigner M. Robert Petrelli au poste de président du conseil d'administration et Mme Danielle Thiboutot au poste de vice-présidente, de ladite corporation.

Adopté à l'unanimité.

51.03 1181681001

CG18 0393

Nomination de M. Yves Gauthier membre indépendant du comité de vérification élargi de la ville de Montréal, en remplacement de M. Joseph Nammour, et le désigner comme vice-président

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 juin 2018 par sa résolution CE18 1105;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de nommer monsieur Yves Gauthier membre indépendant du comité de vérification élargi, conformément à l'article 107.17 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), et de le désigner vice-président de ce comité.

Adopté à l'unanimité.

51.04 1185330002

La mairesse, madame Valérie Plante, messieurs Benoit Dorais et Beny Masella et la présidente d'assemblée, madame Manon Barbe souhaitent à tous les membres du conseil une très bonne saison estivale.

À 18 h 03, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente d'assemblée déclare l'assemblée levée.

Manon Barbe
Présidente d'assemblée

Yves Saindon
Greffier de la Ville

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Valérie PLANTE
Mairesse